



# GESTION DES RISQUES



## DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS À SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a été instauré par le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, décret pris en application de l'article 21 de la loi n°87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile et à la prévention des risques majeurs.

Le présent document se base sur le Dossier Départemental des Risques majeurs (DDRM) et le Dossier Communal Synthétique (DCS) établis par la Préfecture des Yvelines.

**Février 2011**



Madame, Mademoiselle, Monsieur

**L**e monde entier et notre pays connaissent depuis quelques années des événements climatiques et technologiques inhabituels qui provoquent la survenance de risques importants.

Le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret du 9 juin 2004 instaure une obligation d'information du public sur les risques majeurs, leur description, leurs conséquences et les mesures de prévention. Aussi, nous avons souhaité mettre en œuvre une politique de prévention, de gestion et d'information sur les grands risques, technologiques, sanitaires et naturels.

Grace au travail des collaboratrices et collaborateurs de la Direction de la Prévention et de la Sécurité de la Ville, un Plan Communal de Sauvegarde est en cours de finalisation ; il comporte le **D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs ( DICRIM ), que je suis heureux de vous faire parvenir aujourd'hui.

Outil de sensibilisation et de connaissance, le DICRIM est destiné à vous informer sur les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée ; qu'ils soient naturels ( inondations, mouvements de terrain ) ou technologiques (transport de matières dangereuses).

Le DICRIM vous informe aussi sur les conduites à tenir – et celles à éviter – en cas de danger.

C'est pourquoi, nous vous invitons à lire ce document, à en parler autour de vous, à le déposer dans un endroit facilement mémorisable et accessible de votre lieu d'habitation.

Si, comme le dit le proverbe « la peur n'évite pas le danger », l'information et les précautions réduisent significativement les conséquences de la survenance du risque.



Jean Stuckert  
Conseiller Municipal délégué  
à la gestion des grands risques



Emmanuel Lamy  
Maire de Saint-Germain-en-Laye

**5**

**CHACUN SON RÔLE**

**6**

**LES RISQUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

**7**

**L'ALERTE**

**8-15**

**LES RISQUES MAJEURS**

Carte des risques en ville

Le risque inondation

Le risque mouvements de terrain

Le risque transport de matières dangereuses

**16-17**

**RÉCAPITULATIF DES CONSIGNES**

**18-19**

**LE RISQUE INDUSTRIEL**

**20-21**

**LES RISQUES CLIMATIQUES ET MÉTÉOROLOGIQUES**

**22**

**LES RISQUES SANITAIRES**

**23**

**INFORMATIONS UTILES**

## LE RISQUE MAJEUR, C'EST...

Le risque majeur, communément appelé catastrophe, présente deux caractéristiques :

- ▶ **une grande gravité** : les conséquences sont lourdes à supporter, avec de nombreuses victimes, des dommages importants aux biens et à l'environnement,
- ▶ **une survenance rare** : on peut être tenté d'oublier le risque et de ne pas se préparer à sa réalisation.

## LE CITOYEN

« *Tout citoyen concourt par son comportement à la sécurité civile* » (article 4 de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile).

Concrètement, si vous êtes témoin d'un accident ou d'un sinistre, vous devez prévenir les secours et porter assistance aux victimes.

## LE MAIRE

Directeur des opérations de secours, il déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et dirige la cellule de crise prévue par celui-ci.

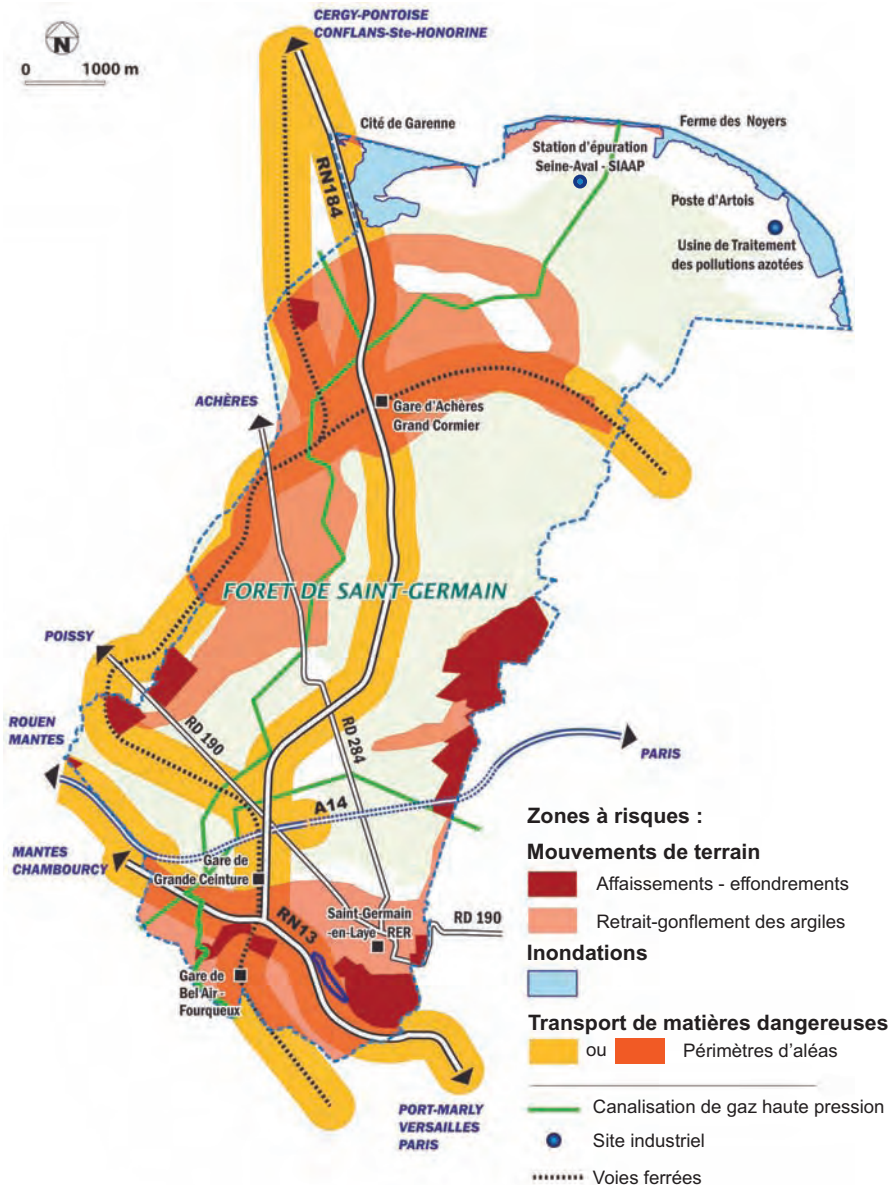
## LES SERVICES COMMUNAUX

de secours et de sécurité portent assistance aux victimes.

## LE PRÉFET

Si le sinistre dépasse les capacités communales, il met en place une cellule de crise au niveau du département.

# LES RISQUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL



Source : Préfecture des Yvelines

# L'ALERTE

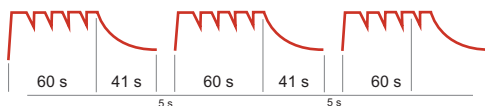
En cas de danger imminent, une alerte sera donnée sous la forme de :

▶ 3 signaux sonores par sirène d'1 minute 41 secondes séparés par un silence de 5 secondes. À ne pas confondre avec le signal d'essai que vous connaissez chaque premier mercredi du mois, qui dure une minute seulement.

▶ annonce par véhicules sonorisés

▶ message par radio, téléphone, télévision ou tout autre moyen.

SIGNAL NATIONAL D'ALERTE



## LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE

▶ Mettez-vous à l'abri

▶ Écoutez la radio

(France Info 105.5 ou France Inter 87.8)

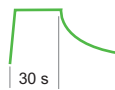
et suivez les instructions transmises par les Autorités

▶ Ne vous déplacez pas, n'allez pas chercher les enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

▶ Évitez de téléphoner

La fin de l'alerte sera indiquée par un signal sonore continu de 30 secondes ou par les Autorités.

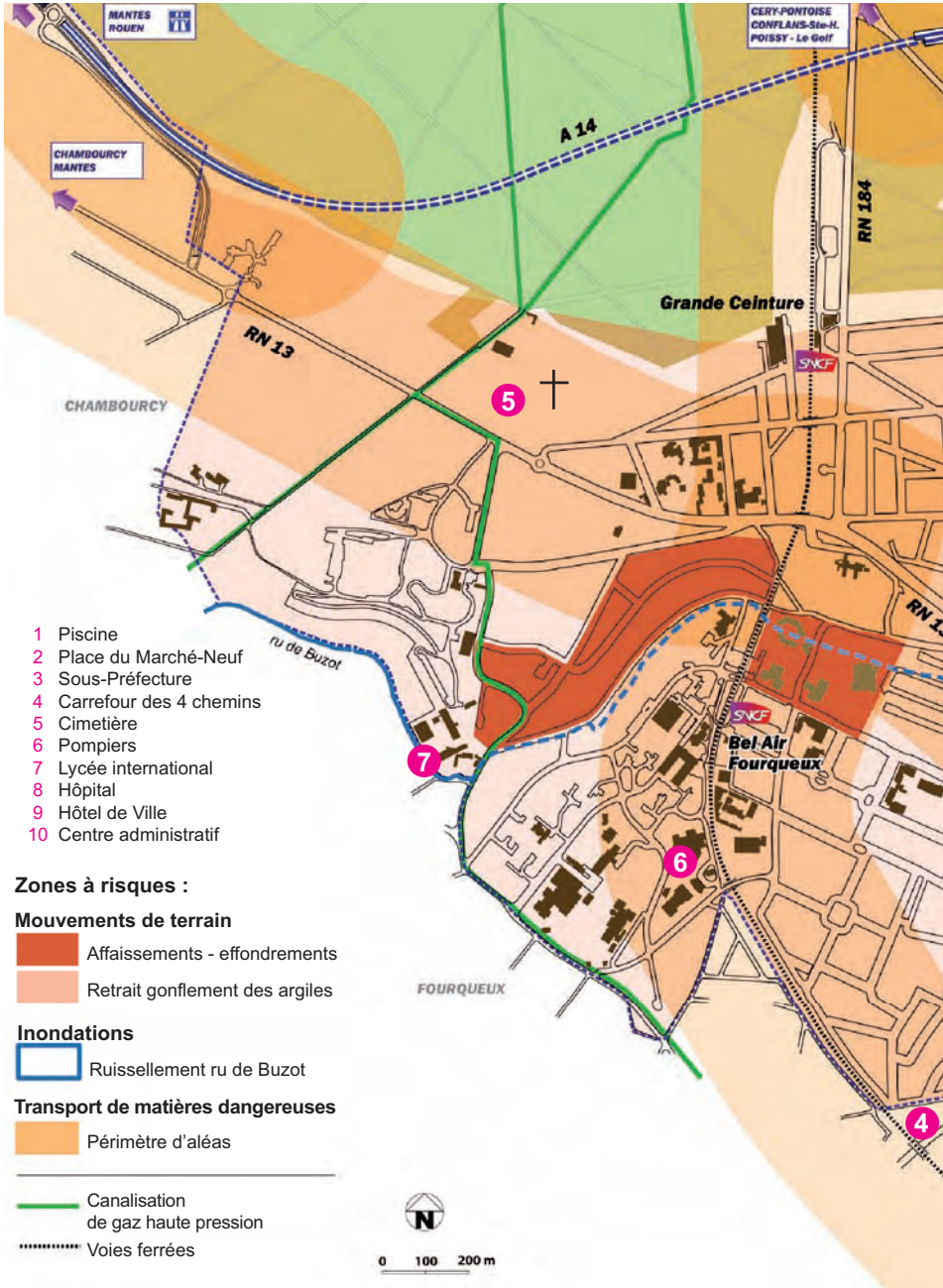
SIGNAL NATIONAL DE FIN D'ALERTE



## APRÈS L'ALERTE

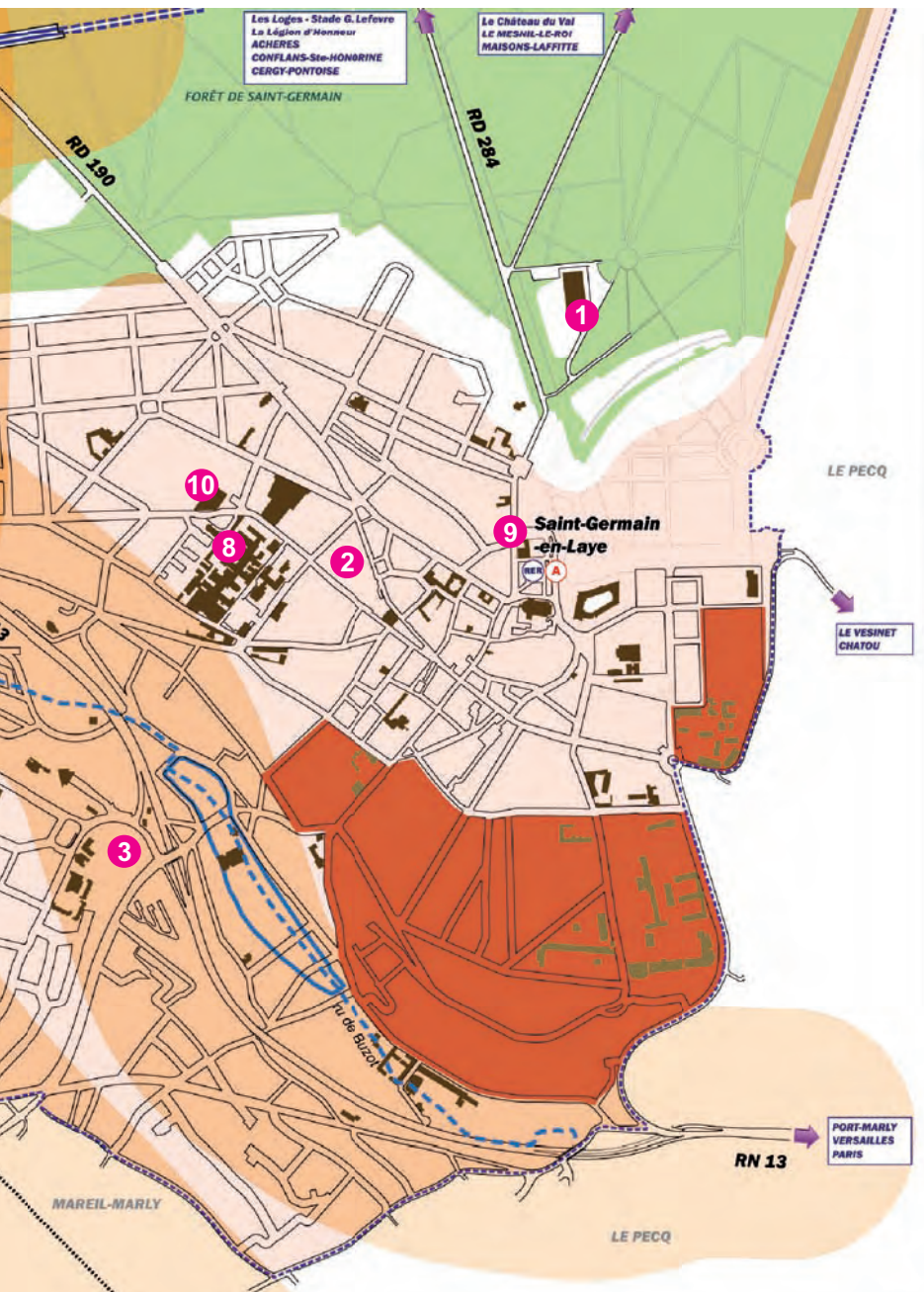
▶ Dressez un inventaire complet des éventuels dommages subis et transmettez-le à votre compagnie d'assurance

# CARTE DES RIS





# QUES EN VILLE



# LE RISQUE INONDATION

L'inondation est consécutive à des pluies soutenues durant plusieurs jours. À Saint-Germain-en-Laye, ce risque est très localisé. Il concerne le nord de la commune en bordure de Seine et les quartiers de la rue Schnapper et de la rue Saint-Léger traversés par le Ru de Buzot (voir la carte pages 8 et 9).

Une montée des eaux consécutive à des pluies abondantes et durables peut provoquer localement des ruissellements urbains.

Ces ruissellements peuvent être aggravés par des phénomènes de pente ou d'imperméabilisation des terrains.

## LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'INONDATION

- ▶ Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, de préférence à l'étage
- ▶ Fermez portes et fenêtres
- ▶ Coupez le gaz et l'électricité
- ▶ Mettez hors d'eau les biens les plus importants

## APRÈS L'INONDATION

- ▶ Aérez et nettoyez les pièces inondées
- ▶ Dressez un inventaire complet des éventuels dommages subis et transmettez-le à votre compagnie d'assurance

# RISQUE D'INONDATION DANS LES SECTEURS NORD DE LA VILLE



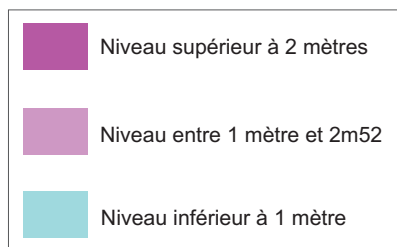
Ferme des Noyers et Poste d'Artois



Cité de la Garenne



Station d'épuration  
Seine-Aval (SIAAP)



(Référence : crue de 1910.)

À Saint-Germain-en-Laye, le risque de mouvements de terrain concerne principalement, pour les parties urbanisées, le sud-est de la commune et le quartier Saint-Léger / Boulevard de la Paix (voir carte pages 8 et 9).

Un mouvement de terrain est un déplacement du sol ou du sous-sol.

À Saint-Germain, il existe 3 types de mouvements de terrain possibles :

➤ **Retrait-gonflement des argiles** : le sol argileux se gonfle lorsque sa teneur en eau augmente et se rétracte lorsqu'il est asséché, provoquant des déformations qui peuvent être observées sur les bâtiments situés en surface. Ce phénomène n'est pas de nature à provoquer la destruction du bâtiment ni à porter atteinte à la sécurité des personnes.

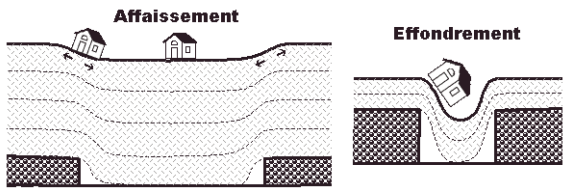
➤ **Affaissement** : l'effondrement d'une cavité souterraine (mine, carrière...) entraîne une déformation progressive de la surface du sol. Ce phénomène n'est pas non plus de nature à provoquer la destruction du bâtiment ni à porter atteinte à la sécurité des personnes.

➤ **Effondrement** : rupture violente et spontanée d'un pilier de soutènement d'une cavité souterraine. Ce phénomène est rare mais ses conséquences sont souvent très graves pour les biens et les personnes.

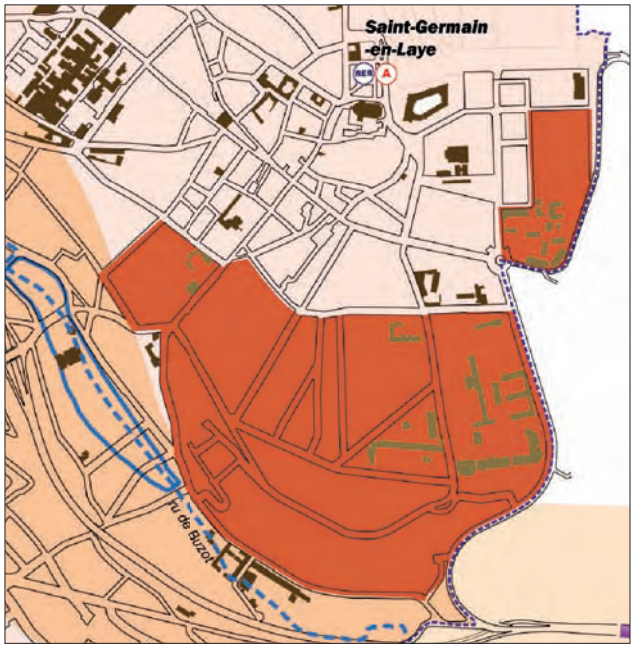
## LES BONS RÉFLEXES, EN CAS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN


- Quittez la zone affectée
- N'entrez pas dans un bâtiment
- Prévenez les secours, la mairie et vos voisins

# MENTS DE TERRAIN



## EXEMPLE D'UNE ZONE À RISQUES (Voir carte p.8 et 9 )



- Mouvements de terrain**
-  Affaissements - effondrements
  -  Retrait gonflement des argiles

Le risque lié au transport de matières dangereuses est diffus et ne peut donc pas être anticipé. Ce type de transport se fait, sur la commune de Saint-Germain-en-Laye, par voies fluviales (sur la Seine) et ferroviaires mais aussi par la route (A 14, RN 13, RN 184, RD 190 et RD 284).

La partie Sud et Nord Ouest de la Commune est traversée par des canalisations enterrées de transport de gaz naturel sous haute pression. Il s'agit de conduites en acier ou en fonte, de différents diamètres enfouies à une profondeur de 0,80 m ou plus. Elles sont surveillées en permanence par les services de Gaz Réseau Transport (GRT), afin de détecter tout éventuel incident.

En cas d'accident, les matières transportées, par leur nature et leurs propriétés physiques et chimiques, peuvent présenter un danger pour l'homme, les biens et l'environnement : explosion, incendie, dispersion de produits toxiques...

Pour faire face à ce risque, l'Union Européenne impose une réglementation stricte obligeant notamment les transporteurs à indiquer, par des pictogrammes, la nature du ou des produit(s) transporté(s).

## LES BONS RÉFLEXES, SI VOUS VOUS TROUVEZ À PROXIMITÉ DU LIEU DE L'ACCIDENT













- ▶ Confinez-vous : entrez dans le bâtiment le plus proche, fermez portes et fenêtres, bouchez les ouvertures et arrêtez les systèmes de ventilation
- ▶ Ne fumez pas, n'allumez pas de flamme et ne provoquez pas d'étincelles

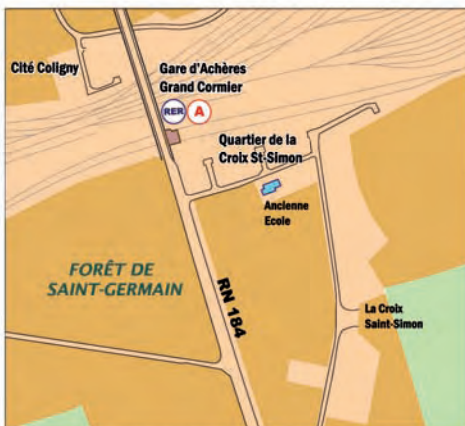
## SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

- ▶ Prévenez les secours
- ▶ Ne déplacez pas les victimes, sauf en cas de risque d'incendie
- ▶ Ne touchez pas et ne respirez pas les produits qui pourraient s'échapper

# MATIÈRES DANGEREUSES


## SIGNALISATION

	Risque d'explosion		Comburant ou Peroxyde Organique
	Gaz comprimé liquéfié ou dissous sous pression		Matière ou Gaz toxique
	Gaz ou Liquide inflammable		Matière infectée ou putrescible
	Solide inflammable		Matière radioactive
	Liquide ou Solide à inflammation spontanée		Matière ou Gaz corrosif
	Liquide ou Solide présentant des émanations de gaz inflammable au contact de l'eau		Matière ou Objet présentant des dangers divers



QUARTIER DE LA CROIX-SAINT-SIMON - CITÉ COLIGNY

### Transport de matières dangereuses

 Périmètre d'aléas



## LE SIGNAL D'ALERTE DES POPULATIONS

Émission de 3 signaux sonores, par sirène, d'1 minute 41 secondes chacun séparés par un silence de 5 secondes.



## LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE

- ▶ Mettez-vous à l'abri
- ▶ Écoutez la radio
- ▶ Suivez les consignes



### Ne téléphonez pas

afin de laisser les lignes libres  
pour les secours



### Ne fumez pas et évitez toute flamme et étincelle

pour éviter les risques d'explosion



## LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ÉVACUATION

- ▶ Fermez les portes et les fenêtres
- ▶ Fermez tous les systèmes avec prises d'air extérieur (trappe de cheminée, hotte de cuisine)
  - ▶ Coupez la conduite d'arrivée d'eau
    - ▶ Fermez le circuit électrique
  - ▶ Débranchez les appareils électriques
  - ▶ Préparez vous à quitter le logement le plus rapidement possible avec votre trousse de secours (médicaments, papiers personnels, eau, matériel de premiers secours, vêtements chauds, couvertures...)
- ▶ Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie : on s'occupe d'eux
  - ▶ Tenez-vous prêt à évacuer

## LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE CONFINEMENT

- ▶ Rejoignez la pièce destinée au confinement ou le bâtiment le plus proche
- ▶ Fermez les portes, les fenêtres, les autres ouvertures et toutes les aérations
  - ▶ Arrêtez la ventilation
- ▶ Ne cherchez pas à joindre vos enfants à l'école ou des membres de votre famille (ils suivent eux aussi des consignes de sécurité)
- ▶ Ne sortez qu'en fin d'alerte (signal sonore de 30 secondes) ou sur ordre d'évacuation des autorités

## IMPORTANT ET UTILE

Les équipements minimums à conserver en permanence à portée de main sont : une radio portable avec piles, une lampe de poche avec piles, des bouteilles d'eau potable, les papiers personnels, une trousse à pharmacie, des médicaments d'urgence, des couvertures et du matériel de confinement (rouleaux adhésifs larges, serpillières, coton hydrophile...)

## LE SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE (SIAAP)

Cet établissement créé en 1970, transporte, gère et épure les eaux usées produites par 8,4 millions d'habitants de l'agglomération parisienne, soit 850 millions de m<sup>3</sup> par an auxquels s'ajoutent les eaux usées créées par les pluies.

302 communes réparties sur 2 000 kms<sup>2</sup>, sont raccordées au réseau du SIAAP.

Le SIAAP dispose de 5 sites, dont le site de Seine Aval situé au nord de la Forêt de Saint-Germain, en bordure de Seine, sur une surface de 800 hectares.

Il utilise des produits, des techniques et des matériels de traitement qui sont, de par leur dangerosité, répertoriés dans le classement spécifique dit « Seveso ». La législation européenne et française impose à ce type d'établissement de suivre des réglementations strictes et exigeantes.

(Photo : J. Paray)



Ainsi, bien que situé sur le territoire communal, le SIAAP site Seine-Aval dispose d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) mis en place et géré par la Préfecture des Yvelines et d'un Plan d'Opération Interne (POI). Des recensements et des analyses des risques, des exercices rigoureusement contrôlés sont régulièrement effectués pour prévenir la survenance d'un accident, limiter sa gravité et garantir un haut niveau de protection de l'environnement.

Le SIAAP respecte les normes de qualité imposées par la Directive Européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines : la mise en conformité est réalisée sur la période 2008-2012.

(Photo : J. Paray)



Il existe deux autres "Risques industriels" à Saint-Germain-en-Laye :

- **La Chaufferie urbaine**, située Avenue Taillevent, produit de la chaleur et de l'eau chaude sanitaire pour le quartier du Bel Air.
- **La Blanchisserie Industrielle interhospitalière**, installée Boulevard Franz List, traite le linge d'une quinzaine d'établissements des Yvelines et du Val d'Oise, hôpitaux publics et maisons de retraite. Avec plus de 10 tonnes de linge gérées par jour, elle figure parmi les 10 premières de France.

Répertoriées et classées ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), donc soumises aux normes et contrôles utiles, ces entreprises figurent dans ce document par souci d'information mais ne font pas partie des Risques Majeurs.

Si la canicule et les intempéries majeures ne sont pas citées dans la loi relative à la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde, ils nécessitent toutefois la mise en place d'une réponse adaptée.

Les risques météorologiques peuvent être de plusieurs natures : tempêtes, orages violents, neige, verglas... Pour répondre à ces situations plusieurs mesures ont été prises :

► **Au niveau national** : *Météo France* signale un danger météorologique 24 heures à l'avance en diffusant un message d'alerte ainsi qu'une carte de vigilance.

► **Au niveau départemental** : la Préfecture des Yvelines édite des plans spécifiques de secours.

► **Au niveau communal** : la commune de Saint-Germain-en-Laye a mis en place plusieurs dispositifs liés à l'astreinte des services techniques municipaux ou aux actions du centre communal d'action sociale. Ces dispositifs régissent l'organisation du maintien de la continuité du service public, de l'assistance aux populations fragilisées et de la praticabilité des voies.

## LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE TEMPÊTES/ORAGES VIOLENTS

- Écoutez les messages météo
- Rentrez les objets susceptibles d'être emportés
  - Fermez portes et volets
- Débranchez les appareils électriques
- Mettez-vous à l'abri loin des vitres et des arbres
  - Déplacez-vous le moins possible :  
en voiture, roulez lentement

### IMPORTANT

Une fois les périodes de neige et de verglas terminées, il est de la responsabilité de chaque propriétaire ou locataire de déneiger et de dégeler le trottoir longeant le bâtiment qu'il occupe.

## RISQUES LIÉS À LA CANICULE

La santé peut être en danger, particulièrement pour les seniors, quand il fait très chaud (température en journée de 33° ou plus), que la température ne descend pas ou très peu la nuit (plus de 20°) et que cette situation dure plusieurs jours. Les consignes sont les suivantes :

### LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE CANICULE

- ▶ Buvez beaucoup d'eau
- ▶ Faites le moins possible d'efforts physiques si vous faites partie des personnes à risque
  - ▶ Ne restez pas en plein soleil
- ▶ Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur
- ▶ Soyez vigilant pour vous-même et pour les autres
  - ▶ Prenez des nouvelles de votre entourage

## RISQUES LIÉS AU GRAND FROID

Afin de faire face à ce risque pendant lequel la température en journée peut être de 0° et descendre à -5° voire -10° la nuit, les consignes sont les suivantes :

### LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE GRAND FROID

- ▶ Limitez les activités extérieures si vous faites partie des personnes fragiles
- ▶ Remettez si possible tout voyage prolongé en voiture s'il n'est pas indispensable
- ▶ Munissez-vous de nourriture, d'eau en quantité suffisante, de couvertures et de votre éventuel traitement médical, si le déplacement est nécessaire
- ▶ Couvrez-vous la tête et le bas du visage, évitez de vous découvrir les mains
- ▶ Ne surchauffez pas les poêles à bois, les chauffages d'appoint pour éviter les risques d'incendie et d'intoxication au monoxyde de carbone (Attention : n'oubliez pas la maintenance annuelle obligatoire)

# LES RISQUES SANITAIRES

La population doit pouvoir être protégée et les services publics continuer de fonctionner dans un contexte de risque de sous-effectif important.

La commune de Saint-Germain-en-Laye s'est dotée d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA). Il permet aux services essentiels pour la vie communale de maintenir leur activité malgré les absences.

**RISQUES LIÉS À LA PANDÉMIE/ÉPIDÉMIE**  
(pour exemple : grippe A-virus H1N1, grippe aviaire-virus H5N1) :

Afin de limiter une propagation virale voici les mesures d'hygiène dont l'efficacité est prouvée.



## LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE PANDÉMIE

- ▶ Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour
  - ▶ Utilisez des mouchoirs en papier
  - ▶ Jetez ces mouchoirs dans une poubelle
  - ▶ Tenez-vous à distance les uns des autres
- ▶ Appelez votre médecin traitant, le médecin de garde au 17 ou le 15, en cas de symptômes significatifs

**Numéros d'urgences****Sapeurs-Pompiers**

18 (depuis un téléphone fixe)

112 (depuis un mobile)

**SAMU**

15

**Police ou Gendarmerie**

17

**Police Municipale**

01 30 87 23 62

**Informations utiles****Sapeurs-Pompiers**

(Centre de secours principal de Saint-Germain-en-Laye)

18 ou 01 39 04 66 92

**Police Nationale (Commissariat de Police)**

01 39 10 91 00

**Gendarmerie Nationale**

01 39 04 04 00

**Police Municipale**

01 30 87 23 62

**Mairie de Saint-Germain-en-Laye**

01 30 87 20 00

[www.saintgermainenlaye.fr](http://www.saintgermainenlaye.fr)**Fréquence des radios****France Info**

105.5 MHz

**France Inter**

87.8 MHz

**Sites internet**[www.prim.net](http://www.prim.net)[www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr)



[www.saintgermainenlaye.fr](http://www.saintgermainenlaye.fr)